

Mettre en œuvre une activité d'accueil sur l'exploitation agricole (UCARE) – Eligible au CPF

Durée : 70 h en présentiel au CFPPA

Cette formation peut donner lieu à la certification d'un bloc de compétences du BPREA

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le contenu de la formation est dispensé sous forme de cours en salle, et de visites chez des agriculteurs. Les apprenants sont suivis par un tuteur pendant toute la formation et des sessions de regroupement avec travaux pratiques sont organisées.

- **Evaluation** : dossier à compléter sur le choix d'une activité, intégrée au système de production global et à l'organisation du travail, avec un entretien d'explicitation en fin de formation – Jury : 1 formateur

- Formation modulable : possibilité de suivre tout ou partie de la formation

- Personnes concernées : personnes avec projet d'installation en agriculture, exploitants agricoles, demandeur d'emploi ou personnes désireuses d'assurer la conduite d'un atelier d'accueil sur l'entreprise agricole.

- **Coût** : 1190 € pour les stagiaires VIVEA (conditions de financement modifiées – nous contacter) / 1120 € pour les stagiaires France Travail seul - du CPF et en autofinancement / 961,80 € pour les stagiaires d'autres OPCO

Possibilité de prise en charge des frais de formation (VIVEA, Pôle Emploi, Compte Personnel de Formation...)

- Une possibilité d'hébergement (16 € la nuitée) et de restauration sur site (5 € le repas du midi et du soir - 2 € le petit-déjeuner) – Pour la réservation : contacter Pamela TAULEIGNE : 04.75.36.76.56 ou pamela.tauleigne@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour échanger sur les aménagements à envisager lors de votre formation

- Taux de satisfaction (données 2023) : **86 %**

- Taux de réussite (données 2023) : **100 %**

- Voir les conditions générales de vente et le règlement intérieur sur notre site internet : <https://epl.aubenas.educagri.fr/>

CONTENU DE LA FORMATION

Organiser l'activité sur le site

- Découvrir le marché touristique, son organisation, les différents partenaires institutionnels, les labels et leurs cahiers des charges.
- Découvrir les types d'hébergement ou d'animation, la réglementation et les moyens de création (subventions et aides).
- Découvrir et évaluer les incidences d'une activité de diversification (touristique) sur l'exploitation.
- Aborder son projet d'activité « Accueil ».

Réaliser les opérations liées à l'activité

- Estimer les temps de travaux propres à cette activité.
- Aborder les coûts d'aménagements et de financement.
- Comparer différents systèmes d'accueil à partir de visites d'exploitation.

Référent formation : laurent.vidal01@educagri.fr

Et cfppa.aubenas@educagri.fr

